



Plan de prévention des risques d'inondation de l'Isère
dans la vallée du Grésivaudan
EXTRAIT SUR LUMBIN

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE

Chaque zone de risque est référencée par deux indices au moins:
* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer
** le second à la nature du risque
(caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes, en majuscule pour les autres cas)
*** le troisième à la nature de la zone

<p>Niveau de contraintes *</p> <p>R Zones d'interdictions</p> <p>R Champs d'inondation contrôlée</p> <p>B Zones de contraintes particulières</p> <p>B Zones de contraintes moyennes</p> <p>B Zones de contraintes faibles</p> <p>B Zones de contraintes faibles (crue historique et remontée de nappe)</p>	<p>Nature du risque **</p> <p>I, i1, i2, i3: Crues de l'Isère</p> <p>Localisation du risque ***</p> <p>a: Espaces agricoles</p> <p>s: Champs d'inondation contrôlée</p> <p>u: Zones urbaines ou d'activités existantes et futures</p> <p>n: Espaces naturels</p>
---	--

Réalisation : DDE38/SPR	Etabli le : Mai 2007	
Edition : DDT38/SG-SIGc	Modifié le : Mai 2007	Echelle : 1/10 000

